

Dispositions générales régissant la participation au WDW 17-19 juillet 2020

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES (« DG ») RÉGISSANT LES TERMES ET LES CONDITIONS DE VOTRE PARTICIPATION AU WORLD DUCATI WEEK 2020 QUI AURA LIEU AU MISANO WORLD CIRCUIT MARCO SIMONCELLI (« CIRCUIT ») DU 17 AU 19 JUILLET (« ÉVÉNEMENT ») ET LES CONDITIONS APPLICABLES À L'ACHAT DES TITRES D'ACCÈS À L'ÉVÉNEMENT. EN ACCEPTANT CES DG, VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT D'ÊTRE LIÉ PAR CELLES-CI.

AU CAS OÙ VOUS NE SERIEZ PAS D'ACCORD ET OÙ VOUS NE COMPTERIEZ PAS ACCEPTER CES TERMES ET CES CONDITIONS, CLIQUEZ SUR « JE N'ACCEPTÉ PAS ». DANS CE CAS, VOUS NE POURREZ PAS ACCÉDER AU MODULE D'ACHAT DE L'ÉVÉNEMENT.

Ducati Motor HoldiEg S.p.A., - Société uEip' rsoEE' ll', soumis' à la dir' ctioE' t la coordiEatioE d'Audi AG, ' st l'orgaEisat' ur d' l'ÉvéE' m' Et (« OrgaEisat' ur »).

Parti' 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES ÉVÉNEMENT

Art. 1 - Programm' s généraux ' t définitifs

Pour l' s programm' s géEéaux, Eous ' Et' EdoEs défiEir d' s trac' s iEdicativ' s ' Ecor' ' E cours d'élaboratioE à la fois ' E c' qui coEc' rE' l' s structur' s à utilis' r qu' ' E c' qui coEc' rE' l' s li' ux ' t l' s parcours. L'OrgaEisat' ur s' ' Egag' doEc à maiEt' Eir l' s structur' s ' t l' s s' rvic' s iEdiqués daEs l' s programm' s défiEitifs ; tout' fois, ' E cas d'év' Etu' ll' iEdispoEibilité d'uE ou d' plusi' urs s' rvic' s, pour d' s raisoEs iEdép' EdaEt' s d' sa voloEté ' t d' forc' maj' ur', c' lui-ci s' rés' rv' l' droit d' l' s r' mplac' r par d' s s' rvic' s ' t d' s structur' s d' mêm' qualité.

Art. 2 - Frais d' participation

La participatioE ' st subordoEEé' à l'achat d'uE titr' d'accès valabl' pour uE ou pour l' s trois jours d' l'ÉvéE' m' Et. Il ' xist' d' ux typ' s d' titr' s d'accès :

- **Pass Biker** : il p' rm' t l'accès à l'ÉvéE' m' Et au participaEt av' c la moto ;
- **Pass Visitor** : il p' rm' t l'accès à l'ÉvéE' m' Et au participaEt ' E taEt qu' passag' r ou à p' d.

L' s prix d' s titr' s d'accès à l'ÉvéE' m' Et soEt l' s suivaEts (tout' s l' s val' urs compr' EE' Et la TVA) :

	BIKER	VISITOR
BILLET 3 JOURS		
Tarif pl' iE	98 €	68 €
Tarif réduit *	75 €	60 €
Tarif réduit DOC **	55 €	50 €
BILLET JOURNALIER		
Tarif pl' iE	55 €	45 €
Tarif réduit DOC **	30 €	25 €
Rooki' 18 25 ***	30 €	25 €

***Tarif réduit** : tarif disponible pour ceux qui achètent le Pass auprès de Ducati stores, pour Ducati National Sales Company et Ducati Partners ;

****Tarif réduit DOC** : tarif disponible uniquement pour les membres actifs de l'UE Desmosport Club officiel pour l'année 2020 ;

*** **Tarif réduit Rookie 18|25** : tarif journalier disponible pour tout participant dont l'âge est compris entre 18 et 25 ans.

Tous les tarifs comprennent la TVA.

Il sera possible d'acheter/réserver les titres d'accès en ligne sur www.ducati.it à partir du 2 mars 2020 jusqu'au 3 juillet 2020. À partir du 16 juillet 2020 et pendant l'événement, il sera possible d'acheter les titres d'accès uniquement au centre d'accréditation/billetterie près du Circuit.

Les visiteurs de moins de 18 ans doivent être accompagnés.

L'entrée gratuite est prévue pour :

- tous les participants venant de pays en dehors de l'Europe ; le titre d'accès peut être réservé en ligne et devra être retiré au Centre d'accréditation/billetterie auprès du Circuit ou bien il pourra être retiré directement au Centre d'accréditation/billetterie auprès du circuit à partir du 16 juillet 2020 ;
- Les visiteurs de moins de 18 ans accompagnés d'un adulte ; le titre d'accès peut être réservé en ligne (max 4 mineurs pour chaque transaction) et devra être retiré au Centre d'accréditation/billetterie auprès du Circuit où vous serez invité à présenter une pièce d'identité, ou bien il peut être retiré directement au Centre d'accréditation/billetterie auprès du circuit à partir du 16 juillet 2020 ;
- les personnes handicapées possédant un certificat d'invalidité et leur accompagnateur ; le titre d'accès devra être retiré au guichet dédié au centre d'accréditation/billetterie près du Circuit ;

Le Pass 3 jours inclut :

- L'accès à toutes les zones publiques où l'événement aura lieu ;
- Le kit de bienvenue composé de t-shirts, des gadgets et du matériel d'information ;
- La possibilité de participer gratuitement à toutes les activités du programme de l'événement, telles que :
 - Test de conduite des modèles Ducati (sous réserve de disponibilité) * ;
 - École de conduite DRE Riding Academy (Eduro Academy, Rookie Academy) et Scrambler Days of Joy (sous réserve de disponibilité)* ;
 - Tours de piste – activité réservée exclusivement **aux propriétaires d' motos Ducati** (sous réserve de disponibilité)* ;
 - Divers cours organisés selon le programme de l'événement ;
 - Séminaires de l'Université Ducati (sous réserve de disponibilité) ;
 - Accès aux séances d'autographes avec les pilotes Ducati ;
 - Possibilité de visiter l'Usine et le Musée Ducati à un tarif réduit.

*La participation aux activités dynamiques est réglementée par l'Art. 8 de ce Règlement.

Le Pass Journalier inclut toutes les activités prévues par le programme journalier de l'événement, à l'exclusion de :

- Tours de piste.

Art. 3 - Modes de livraison

Les modes de livraison suivent des titres d'accès sont prévus :

- livraison à domicile sur demande pour titres d'accès achetés du 2 mars au 3 juillet 2020 inclus. Le transporteur livrera une enveloppe fermée à l'adresse indiquée à l'acheteur au moment de l'achat dans la fiche d'enregistrement. Les expéditions seront effectuées à partir du 15 mai 2020. Les frais de port sont à la charge de l'acheteur.
- Retrait auprès du Centre d'accréditation/billetterie auprès du Circuit ; obligatoire pour les titres d'Accès achetés à partir du 4 juillet 2020. Horaire d'ouverture du Centre d'accréditation/billetterie de 09h00 du 16 juillet 2020 à 10h00 du 19 juillet 2020. Dans ce cas, l'acheteur pourra retirer les titres d'accès en présentant les documents visés à la Partie 2, Art. 7.

Art. 4 - Visites du Musée et de l'Usine Ducati

Du 15 au 21 juillet 2020, le Musée Ducati, l'Usine et le Laboratoire Fisica in Moto (Physique en Moto) pourront être visités sans obligation de réservation.

Le Musée sera ouvert tous les jours de 9h00 à 18h00. Aucune visite guidée du Musée n'est prévue.

Les visites à l'Usine et au Laboratoire Fisica in Moto (Physique en Moto) seront obligatoirement guidées. Elles auront lieu l'une après l'autre entre 9h15 et 16h00 à l'exception du samedi 21 juillet, lorsque les visites guidées ne seront pas disponibles.

Tarifs et modes de paiement

4 types de billets sont disponibles :

- 1) Visite guidée à l'Usine et entrée au Musée ; prix 22,00 € (vingt-deux euros).
- 2) Entrée au Musée ; prix 12,00 (douze euros).
- 3) Visite guidée à l'usine + visite guidée Fisica in Moto (Physique en Moto) + entrée Musée ; prix 32,00 € (trente-deux euros).
- 4) Visite guidée Fisica in Moto (Physique en Moto) + entrée au Musée ; prix 22,00 € (vingt-deux euros).

Les recettes de cette activité seront entièrement reversées à la Fondation Ducati.

Les membres DOC ont droit aux visites gratuites toujours sur présentation de la carte de membre DOC 2020.

Indications pour l'achat en ligne :

- a. l'achat des billets à tarif réduit est possible seulement via le site Internet wdw.ducati.it, en même temps que l'achat du titre d'accès au WDW2020 ;
- b. il est possible d'acheter un nombre de billets pour la visite guidée à l'Usine, au Laboratoire et l'entrée au Musée égal au nombre de titres d'accès en cours d'achat pour le WDW2020 ;
- c. pour des raisons d'organisation, il est nécessaire d'indiquer la date et le créneau horaire auxquels vous souhaitez visiter Ducati ;
- d. en cas d'achats multiples par une seule personne, toutes les personnes pour lesquelles le billet a été acheté doivent se présenter à la visite guidée le même jour dans le même créneau horaire ;
- e. en cas d'achat en ligne, il est nécessaire de présenter le reçu d'achat à la caisse de Ducati avant le début de la visite.

Art. 5 - Titre d'accès

Avec le titre d'accès, chaque participant à l'Événement recevra un bracelet pour soi et, en cas d'achat d'un Pass Biker de 3 jours ou journalier, également un bracelet pour la moto avec laquelle celui-ci accédera à l'Événement. Les deux bracelets auront la même numérotation et devront être portés pendant toute la durée de l'Événement.

Le bracelet de forme « humaine » doit être porté par le participant, le bracelet en forme de moto doit être fixé à la moto à un endroit visible. Nous recommandons la direction ou le guidon.

Le participant qui a acheté un Pass Visitor de 3 jours ou journalier, recevra un seul bracelet de forme « humaine » et ce bracelet devra être porté pendant toute la durée de l'Événement

Art. 6 - Perte du titre d'accès

En cas de perte, le titre d'accès ne peut pas être remplacé, il est donc nécessaire d'en acheter un autre.

En revanche, en cas de rupture du bracelet, le participant devra contacter le centre d'accréditation/billetterie près du Circuit pour le remplacement, présentant le bracelet endommagé et le titre d'accès.

En cas de perte du bracelet, le participant devra contacter le centre d'accréditation/billetterie près du Circuit en présentant le titre d'accès pour recevoir un nouveau bracelet.

Art. 7 – Kit de bienvenue

Le kit de bienvenue pourra être retiré pendant les jours et les heures d'ouverture de l'Événement au point de distribution dédié du « kit de bienvenue » à l'intérieur du Circuit.

Art. 8 – Règlement général pour la réservation de tours de piste

Tous les possesseurs de motos Ducati qui ont acheté en ligne un Pass Biker 3 jours ont le droit de réserver un tour de piste avec leur moto.

En présence de l'achat en ligne du Pass Biker 3 jours, le participant recevra le Code Billet dans le reçu de paiement. L'e-mail et le Code Billet sont nécessaires pour la réservation du tour.

La plateforme pour la réservation en ligne des tours d'essais libres sur piste sera ouverte avant le début de l'Événement et Ducati le communiquera de manière opportune par e-mail aux possesseurs de pass autorisés. À ce stade, en insérant le Code du billet, le participant pourra choisir la date et l'heure pendant laquelle il souhaite réserver le tour, sous réserve de disponibilité.

Le participant doit être majeur, posséder un permis de conduire valide, il aura l'obligation d'entrer sur la piste en portant le casque intégral approuvé, une combinaison une pièce en cuir, des gants, des bottes et une protection dorsale pour usage sportif sur piste.

La direction se réserve dès à présent le droit de refuser l'accès à la piste aux participants portant des vêtements non conformes ou en mauvais état.

Il est possible de réserver un tour de piste même sur place auprès du centre réservation dédié, sous réserve de disponibilité.

Toutes les activités dynamiques prévues dans le programme et pour lesquelles une réservation est nécessaire, en dehors des tours de piste indiqués ci-dessus, pourront être réservées seulement sur place auprès d'un centre de réservation approprié.

Art. 9 – Exclusion de responsabilité

Pour participer au WDW2020, le participant déclare en outre :

- que la moto avec laquelle il participe est régulièrement immatriculée, en parfait état d'entretien et conforme à la réglementation en matière de pollution sonore et de l'environnement ;
- être conscient des risques que sa participation implique pour lui-même, pour autrui et pour les biens dont il est propriétaire et d'autrui, et assumer dans ce sens toute responsabilité pour tout préjudice pouvant résulter de sa faute, s'engageant à protéger et à dédommager les organisateurs ;
- être conscient du fait que le parking n'est pas surveillé ;
- renoncer dès à présent à toute réclamation contre l'Organisateur pour tout préjudice résultant d'un vol ou d'un préjudice aux biens dont il est propriétaire.

L'Organisateur se réserve le droit d'éloigner immédiatement du Circuit et de tout autre lieu où se déroule l'Événement, sans rembourser le titre d'accès, tout participant dont le comportement n'est pas conforme à l'ordre public et aux dispositions de ce règlement, ou qui, en général, ne permet pas le déroulement régulier de l'Événement même.

Art. 10 – Utilisation des images prises au cours de l'Événement

Nous vous informons que pendant l'Événement seront effectués des enregistrements audio, des vidéos et des photographies.

Ces données seront traitées par le Responsable du traitement Ducati Motor Holding S.p.A., ayant son siège en via Cavaliere Ducati n. 3, Bologne, Italie (ci-après dénommée « Ducati ») conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données personnelles n. 679/2016 (« RGPD ») et de la législation nationale applicable (ensemble, « Politique de confidentialité »)

Les prises de vue seront effectuées par des opérateurs et photographes professionnels spécialement désignés par Ducati.

En tenant compte de la nature publique de l'Événement, les participants acceptent que les données relatives à leur image puissent être publiées, seulement à titre d'exemples sur tout type de support, papier, informatique, vidéo ou de tout autre nature y compris la presse et la télévision et par diffusion par voie hertzienne, via internet, sur les site web et réseaux sociaux de Ducati, des sponsors et des partenaires de service de l'Événement et/ou communiquées à des tiers à des fins de reportage, documentation et promotion de l'Événement.

Le participant, conscient de la nature publique de l'événement, accepte et autorise toute utilisation présente et future d'éventuels enregistrements audio, prises de vue vidéo et photographiques effectuées, dans la limite d'interdiction d'utilisation de ces dernières dans des contextes pouvant porter atteinte à la dignité et au décorum de la personne concernée. Le participant renonce expressément à faire toute réclamation, même de nature économique, envers Ducati et aux sociétés liées contractuellement à cette dernière.

Au cas où le participant n'aurait pas l'intention de faire l'objet de prises de vues il est invité à le communiquer à Ducati via l'adresse e-mail privacy@ducati.com. La faisabilité des demandes parvenues sera évaluée avant et/ou après l'événement, en tenant compte de la suprématie des intérêts légitimes de l'une ou de l'autre partie, du contexte, de l'état de l'art et des coûts de mise en œuvre.

Art. 11 – Annulation de l'Événement en raison de grèves - catastrophes naturelles - conditions météorologiques défavorables - troubles civils et militaires - émeutes - actes de terrorisme

L'annulation de l'Événement en raison de grèves, catastrophes naturelles, conditions météorologiques défavorables, troubles civils et militaires, émeutes, actes de terrorisme et autres événements similaires sont des causes de force majeure et ne sont donc pas imputables à l'Organisateur. Les éventuels frais supplémentaires pris en charge par le participant ne seront donc pas remboursés, ni les prestations qui,

pour ces raisons, seraient perdues et ne seraient pas récupérables. Sauf ce qui fait éventuellement partie de la garantie d'assurance prévue par l'Organisateur.

Art. 12 - Communications d'informations et/ou supplémentaires

L'Organisateur se réserve le droit de faire connaître à tous les participants, au moyen de communications appropriées, tout changement ou ajout à ces dispositions générales et programmes, ainsi que des informations ou des clarifications pour leur meilleure interprétation.

À cette fin, le participant fournit à Ducati le consentement à l'utilisation de ses données personnelles, conformément aux dispositions de la Partie 2.

Art. 13 - Marques WDW 2020, Ducati, signes distinctifs, droits de propriété industrielle, droits de propriété intellectuelle et services de tiers proposés via le site ou liens vers certains sites tiers

Le participant est informé à l'avance qu'il ne peut revendiquer aucun droit sur les marques déposées « **WDW 2020** », « **Ducati** », ni aucune autorisation de les utiliser et s'engage, de son propre chef et pour le passager, à ne pas réclamer la propriété, la licence ou tout autre droit d'utilisation ou d'exploitation. En outre, de son propre chef et pour le passager, celui-ci s'engage à ne pas déposer ou utiliser des noms, marques ou autres signes distinctifs associés aux noms ou marques déposées « **WDW 2020** », « **Ducati** » et/ou qui pourraient être confondus avec ceux-ci.

Le nom de domaine et les droits de propriété intellectuelle et industrielle relatifs au site wdw.ducati.it (y compris, mais sans s'y limiter, toute image, photographie, animation, vidéo, audio, musique, texte intégré dans ce site, et matériel joint) sont la propriété de l'Organisateur et sont protégés par les lois sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle et industrielle et par les dispositions des traités internationaux. Le participant ne peut pas copier et/ou reproduire le matériel contenu sur ce site.

Certains services offerts sur ce site pourraient inclure du matériel de tiers ou des liens vers certains sites Internet de tiers. Le participant est conscient et accepte que l'Organisateur n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude, de l'évaluation et de l'examen de celui-ci ou de l'évaluation du contenu ou de l'exactitude de ce matériel ou de sites Internet de tiers. L'Organisateur ne garantit ni ne confirme et ne sera pas responsable des matériels ou des sites Internet de tiers, ni pour d'autres matériels, produits ou services de tierces parties. Le participant accepte de ne pas utiliser de matériels de tierces parties de quelque manière que ce soit pouvant enfreindre ou violer les droits de tiers, et l'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de toute utilisation à cet égard de la part du participant.

Art. 14 - CLAUSE COMPROMISSOIRE

Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution de ce règlement pourra être soumis à un conciliateur nommé par la Chambre de Commerce de Bologne, qui décidera par voie électronique des techniques de conciliation en ligne, comme le permet le Décret Législatif n. 70/2003. Sous réserve des éventuelles compétences incontournables prévues par la loi en faveur des utilisateurs consommateurs.

Art. 15 - RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Pour tout ce qui n'est pas expressément mentionné ici, il est nécessaire d'appliquer les réglementations italienne et européenne.

Partie 2 : ACTIONS LIÉES AU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

NOTE D'INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Note d'information rédigée conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données personnelles n°679/2016 (« RGPD ») et de la législation nationale applicable (ensemble, « Politique de confidentialité »).

Les données collectées seront traitées pour garantir votre participation à l'Événement, ainsi que pour le déroulement de toute activité connexe, instrumentale et nécessaire à cette fin, comme par exemple les fins liées à l'organisation, à l'administration et aux accomplissements et obligations législatives et réglementaires, en particulier pour :

1. la vente et l'émission consécutive et contrôle des billets pour accéder à l'Événement ;
2. les activités liées à la participation, y compris la réalisation d'enregistrements audio et de prises de vue vidéo pour des raisons de sécurité, l'établissement de conduites juridiquement importantes, pour l'application de ce règlement et pour la documentation et reportage de l'Événement (sur la base de la poursuite d'un intérêt légitime de Ducati et de ses partenaires commerciaux) ;
3. l'accomplissement des obligations légales ou règlement même relativement aux exigences de type opérationnel, administratif, comptable, de sécurité et de contrôle.

La communication des données est nécessaire et un refus éventuel peut comporter l'impossibilité de participer à l'Événement et de pouvoir profiter de certains services.

Pour des informations plus détaillées concernant l'utilisation des images/vidéos prises par Ducati pendant l'Événement, il est fait référence à l'art 10 de ce règlement.

Les données personnelles fournies par l'Utilisateur pour l'inscription au World Ducati Week 2020 (ci-après « événement ») seront traitées par le responsable du traitement Ducati Motor Holding S.p.A. - Société unipersonnelle - Société soumise à l'activité de direction et de coordination d'AUDI AG, sise via Cavaliere Ducati n. 3, Bologne, Italie (ci-après dénommée « Ducati »), et par VIVATICKET sise Via Antonio Canova 16/20, 40138 Bologne (ci-après dénommée « VIVATICKET ») en tant que Sous-traitant désigné par Ducati pour la vente en ligne de titres d'accès à des événements organisés par Ducati.

Ducati fait donc appel à la collaboration de VIVATICKET pour le processus de vente en ligne de titres d'accès, via la plateforme www.vivaticket.com, (plateforme promotionnelle) via les URL wdwdealer.vivaticket.it (Concessionnaire) et tickets.ducati.com (b2c).

Le processus d'inscription est divisé en deux macro-étapes : une première inscription de la part de l'utilisateur sur le site Ducati (s'il n'est pas déjà inscrit), et une navigation successive sur le site tickets.ducati.com pour le processus d'achat du billet en ligne. L'Utilisateur donc confère une série minimale de données personnelles dans le cadre de l'inscription sur le site Ducati, mais une collecte ultérieure de données pourrait être nécessaire sur le site tickets.ducati.com, pour l'activation de certains services, si demandés.

De la part de VIVATICKET les données personnelles fournies sur le portail seront traitées pour les fins suivantes : permettre l'inscription à l'événement, la conclusion éventuelle et l'exécution d'un contrat d'achat, effectuer la fourniture de produits et de services demandés par l'Utilisateur, fournir les informations et l'assistance nécessaires à l'Utilisateur. En ce qui concerne la conservation des données, nous vous informons que les données personnelles seront conservées pendant 18 mois (réclamations pour virement carte de crédit) et les écritures comptables jusqu'à 10 ans pour des raisons fiscales, y compris les factures.

De la part de DUCATI, les données personnelles des personnes concernées seront conservées et protégées par des mesures de sécurité appropriées, conformément à ce qui est prévu par l'article 32 du Règlement UE 2016/679. Vos données personnelles seront conservées par Ducati pour le temps strictement nécessaire à la réalisation des objectifs pour lesquels elles ont été collectées et éventuellement pour une période ultérieure de temps, au cas où la conservation des données serait nécessaire pour la protection d'un droit de Ducati ou d'une partie tierce (par exemple les données relatives à l'image des participants seront conservées pour tout le temps où Ducati pourra légitimement disposer des prises vidéos de l'Événement).

Vous pouvez vous adresser à Ducati en tant que Responsable du traitement à savoir au Responsable de la protection des données (pouvant être contacté à l'adresse privacy@ducati.com), pour exercer à tout moment les droits suivants selon l'art. 15 et suivants du Règlement ; l'accès à vos données pour en vérifier l'existence et d'autres informations reliées à celles-ci, la rectification, l'élimination, demander la portabilité des données, la limitation du traitement et soumettre une plainte à l'Autorité de contrôle (le Contrôleur pour la protection des données personnelles).

En outre, vous pourrez vous opposer au traitement de vos données personnelles traitées sur la base de l'intérêt légitime de Ducati à moins que l'existence de raisons légitimes de Ducati pour poursuivre le traitement (par ex. l'exercice ou la défense d'un droit en justice) ne soit démontrée.

Partie 3 : CONDITIONS DE VENTE

Les indications qui suivent règlementent les relations entre VIVATICKET S.p.A, sise Via Antonio Canova, 16/20- 40138 Bologne, N° de TVA 02011381205 - R.E.A. BO 405904, fournisseuse du service de pré-accréditation et de vente de titres d'accès (ci-après dénommé « Service ») et les utilisateurs de ce Service (ci-après dénommés « Clients/Acheteurs »). Le client qui utilise le Service est tenu de respecter toutes les conditions générales contenues dans ce règlement. Ce règlement doit donc être lu attentivement et approuvé dans toutes ses parties par l'Utilisateur avant la fin de l'opération d'achat.

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR L'UTILISATION DU SERVICE DE VIVATICKET

Art. 1 - [Définitions](#)

Art. 2 - [Objet du Service](#)

Art. 3 - [Durée des réservations et du prix de vente](#)

Art. 4 - [Annulation des réservations pour non-exécution de la transaction](#)

Art. 5 - [Modes de paiement et conclusion du contrat](#)

Art. 6 - [Sécurité](#)

Art. 7 - [Mode de retrait et livraison](#)

Art. 8 - [Droit de résiliation](#)

Art. 9 - [Événement reporté ou annulé](#)

Art. 10 - [Accès au Service](#)

Art. 11 - [Réclamations](#)

Art. 12 - [Liens vers d'autres sites](#)

Art. 13 - [Responsabilité de VIVATICKET](#)

Art. 14 - [Tribunal compétent](#)

Art. 1 - DÉFINITIONS

1. Client (Acheteur) : c'est la personne qui utilise le Service pour l'achat d'un ou de plusieurs Titres d'Accès.
2. Code de la Consommation : il s'agit du Décret Législatif du 6 octobre 2005 n°206 et modifications et intégrations successives.
3. Frais de Service : c'est la majoration appliquée par VIVATICKET sur le prix facial des Titres d'Accès et qui constitue une rémunération totale ou partielle du Service. Ils sont communiqués au Client lors de la procédure d'achat du Titre d'Accès et sont directement facturés par VIVATICKET au Client.
4. Contrat de Service : c'est le contrat qui est établi entre VIVATICKET et le Client pour la fourniture du Service et pour l'utilisation de celui-ci par le Client.
5. Contrat de Vente : c'est le contrat qui est établi entre le Client et l'Organisateur, ayant pour objet la vente du Titre d'Accès par le biais du Service fourni par VIVATICKET à considérer réglementé par ces Conditions Générales du Contrat dans les parties faisant référence à la réalisation de l'Événement World Ducati Week 2020, par les dispositions applicables en matière de vente conformément à la réglementation italienne applicable et par les avertissements indiqués au dos du Titre d'Accès acheté.
6. Consommateur : c'est le Client, personne physique, qui utilise le Service pour l'achat de Titres d'Accès à des fins non liées à l'activité professionnelle ou entrepreneuriale éventuellement exercée.
7. Frais de Pré-vente : c'est l'éventuelle majoration appliquée par l'Organisateur en cas de pré-vente du Titre d'Accès. Ils font partie intégrante du Prix Facial du Titre d'Accès acheté par le Client et sont indiqués sur le Titre d'Accès séparément de la Valeur Nominale du Titre d'Accès.
8. Événement : c'est la manifestation, la représentation ou le spectacle auquel le Titre d'Accès fait référence.

9. Organisateur : c'est le sujet qui organise l'Événement pour lequel le Titre d'Accès a été émis. Pendant la vente du Titre d'Accès par le biais du Service fourni, VIVATICKET agit au nom et pour le compte de l'Organisateur. Aux termes et en exécution de l'article 49 du Code de la Consommation, les données et les références de l'Organisateur sont indiquées au Client avant la fin de l'achat et sont indiquées sur le Titre d'Accès. Pour l'événement World Ducati Week 2020, l'Organisateur est Ducati Motor Holding S.p.A., Via Cavaliere Ducati 3, Bologne, N° de TVA 05113870967.
10. Prix Facial : c'est le prix composé de la Valeur Nominale outre les éventuels Frais de Pré-vente et il est indiqué sur le Titre d'Accès.
11. Service : c'est l'ensemble des services de réservation, d'émission et de mise à disposition du Titre d'Accès en faveur du Client via le réseau de vente. Le Service n'inclut pas la vente du Titre d'Accès et/ou la fourniture de la prestation constituée par l'Événement qui restent des actes et/ou des obligations de compétence et de responsabilité exclusives de l'Organisateur, au nom et pour le compte duquel VIVATICKET agit en fournissant exclusivement le Service.
12. Détenteur du Titre d'Accès : c'est le sujet qui détient un Titre d'Accès légitimement et conformément à ces Conditions Générales de Contrat
13. Titre d'Accès : c'est le document, ayant une valeur fiscale, acheté par le Client via le Service qui permet au détenteur du Titre d'Accès d'accéder à l'Événement. Le Titre d'Accès est strictement personnel et ne peut être cédé à titre onéreux ni ne peut faire l'objet d'une intermédiation, conformément à la réglementation contraignante en matière fiscale (décret 23/07/2001 et modifications et intégrations successives). Les Titres d'Accès ne pourront pas être remplacés s'ils sont perdus, détériorés, endommagés, détruits ou s'ils ont été volés.
14. Valeur Nominale : c'est le prix du Titre d'Accès net des Frais de Pré-vente et des Frais de Service.

Art. 2 - OBJET DU SERVICE

1. Ces Conditions Générales du Contrat réglementent la fourniture et l'utilisation du Service et, par conséquent, la fourniture au Client des services de réservation et de pré-vente du Titre d'Accès relatif à l'Événement World Ducati Week 2020 organisé et géré par l'Organisateur Ducati Motor Holding S.p.A., Via Cavaliere Ducati 3, Bologne, N° de TVA 05113870967.
2. Dans le cadre du Contrat de Vente, VIVATICKET agit au nom et pour le compte de l'Organisateur fournissant exclusivement le Service, pour lequel elle n'est pas responsable de l'organisation, de la gestion ou même de la politique tarifaire des Titres d'Accès, de leur promotion et de la distribution.
3. Le Service fourni par VIVATICKET est un service de réservation et de pré-vente de Titres d'Accès à des Événements publiés. Lors de la conclusion du Contrat de Vente, ainsi que lors de l'activité de communication relative à l'Événement, VIVATICKET travaille au nom et pour le compte de l'Organisateur et le seul service fourni par celle-ci est celui de la fourniture du Service.

Art. 3 - DURÉE DES RÉSERVATIONS POUR L'ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT

1. Le Service permet de disposer d'une période de temps limitée pour le paiement des Titres d'Accès réservés (ci-après le « Délai de réservation »).
2. Le Délai de Réservation est clairement indiqué sur la page récapitulative du panier, marquée d'une icône indiquant le terme exact dans lequel le Titre d'Accès doit être payé.
3. L'achat du Titre d'Accès doit être effectué par des personnes majeures. Le système ne permet pas la conclusion de la transaction d'achat en ligne si elle est effectuée par des Clients de moins de 18 ans.
4. Le prix total dû par le Client pour le Titre d'Accès, y compris les Frais de port du Titre d'Accès qui sont indiqués séparément, est précisé immédiatement avant l'achat et le Client doit l'accepter en décidant de terminer l'achat.

Art. 4 - ANNULATION DES RÉSERVATIONS POUR NON-EXÉCUTION DE LA TRANSACTION

1. L'achat du Titre d'Accès doit être effectué dans le Délai de Réservation indiqué par le système.
2. Le Client, dans le délai de réservation disponible, doit effectuer le paiement et recevoir la confirmation du succès de la transaction. Au cas où les deux conditions précédentes ne se produiraient pas, la réservation sera annulée et le Titre d'Accès retournera automatiquement dans le circuit de vente.

3. Pour toute demande d'assistance, veuillez consulter la page d'informations présente sur le site tickets.ducati.com/ita/assistenza (B2C) et wdwdealer.vivaticket.it/ita/assistenza (Concessionnaire).

Art. 5 - MODES DE PAIEMENT ET CONCLUSION DU CONTRAT

1. Le mode de paiement des Titres d'Accès est indiqué sur la page de vente de VIVATICKET et est indiqué tout juste avant le paiement.
2. VIVATICKET se réserve le droit d'appliquer, pour des raisons de sécurité, des limitations et des exclusions aux outils de paiement pouvant être utilisés par le Client pour le paiement.
3. Il est précisé que, en cas de paiement par carte de crédit, pour chaque code de transaction, le Client dispose de 4 tentatives de paiement. Une fois les tentatives de paiement infructueuses effectuées, il ne sera plus possible de récupérer la transaction.
4. Si le paiement a été effectué avec succès, le système affichera en ligne le reçu de l'achat, qui portera l'indication « Paiement Confirmé - Transaction Complétée » confirmant l'achat effectué par le Client.
5. Peu de temps après la fin de la transaction, le Client recevra un e-mail de confirmation de l'achat effectué, précisant les places attribuées, le prix payé et le mode de retrait du Titre d'Accès sélectionné. VIVATICKET décline toute responsabilité pour la non-réception de l'e-mail de confirmation dans les termes précités, lorsque l'envoi relatif n'a pas été rendu possible en raison de l'insertion de la part du Client de données incorrectes ou non valides dans le formulaire en ligne de demande des données du Client.
6. Le Client peut toujours imprimer le reçu de l'achat effectué via la page Affichage du reçu en utilisant le code de transaction attribué.
7. En acceptant ces Conditions Générales du Contrat et avec la conclusion réussie du processus d'achat et l'exécution des paiements connexes de la part du Client, le Client reconnaît expressément et accepte que le Service fourni par VIVATICKET est un service de seule pré-vente des Titres d'Accès aux Événements publiés. Lors de la conclusion du Contrat de Vente, ainsi que lors de l'activité de communication relative à l'Événement, VIVATICKET travaille au nom et pour le compte des Organisateur et le seul service fourni par celle-ci à son propre nom et pour son propre compte est celui de pré-vente.
8. Tout juste avant le paiement, le Client devra accepter ces Conditions Générales du Contrat.
9. Le Contrat de Service ainsi que le Contrat de Vente seront réputés conclus à la réception du récapitulatif communiqué par e-mail de l'achat et à condition que le paiement ait été effectué avec succès.

Art. 6 - SÉCURITÉ

Pour garantir une sécurité maximale, les transactions en ligne d'achats avec le Service sont effectuées via un serveur sécurisé, avec la certification GoDaddy, qui adopte le système de protection SSL (Secure Socket Layer), sur la base duquel VIVATICKET n'est jamais informée des codes utilisés par le client pour l'activation de sa propre carte, mais reçoit exclusivement de la part du troisième gérant de la plateforme de paiements électroniques un numéro de reçu confirmant la réussite de la transaction à la conclusion de celle-ci.

Art. 7 - MODE DE RETRAIT ET LIVRAISON

1. En cas d'achat en ligne, le Client a la possibilité de choisir entre :
 - a. expédition du Titre d'Accès au propre domicile avec frais de port à sa charge qui seront communiqués au moment de l'achat
 - b. retrait du Titre d'Accès à la billetterie sur le lieu de l'Événement sélectionné à partir d'une heure avant le début du même événement présentant le bon, l'e-mail de confirmation et/ou le propre code de transaction et, lorsque requis par la loi, une pièce d'identité ;
2. Si l'expédition est demandée au propre domicile, la livraison du Titre d'Accès sera effectuée par courrier express aux frais du Client. Les frais de port ainsi que les caractéristiques essentielles de l'expédition seront indiqués au moment du choix de l'option correspondante de la part du Client.
3. En cas de demande de l'expédition au propre domicile, VIVATICKET décline toute responsabilité pour la non-réception des Titres d'Accès, lorsque l'envoi relatif n'a pas été rendu possible en raison de l'insertion de la part du Client de données incorrectes ou non valides dans le formulaire en ligne de demande des données personnelles du Client.
4. Pour les Titres d'Accès achetés jusqu'au 3 juillet 2020, les expéditions seront effectuées à partir du 15 mai 2020.

5. Pour les Titres d'Accès achetés à partir du 4 juillet et sur place entre le 16 et le 19 juillet 2020, les Titres d'Accès pourront exclusivement être retirés au centre d'accréditation/billetterie. Dans ce cas, l'Utilisateur ne pourra retirer les Titres d'Accès que les jours de l'Événement (à partir d'environ 1 heure avant le début de la manifestation) en présentant les documents visés par l'art. 1 ci-dessus.

Art. 8 - DROIT DE RÉSILIATION

1. L'Organisateur reconnaît au Client le droit de résiliation gratuit à condition qu'il soit exercé dans les 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat d'achat du Service et de réception simultanée de la demande de résiliation, conformément aux modes d'exercice du droit de résiliation indiqués ci-dessous et à condition que l'Organisateur l'ait expressément autorisé et ait envoyé les fonds correspondants.

2. Mode d'exercice du droit de résiliation : la résiliation s'exerce par la rédaction du Formulaire de Remboursement (tickets.ducati.com/ita/rimborso pour B2C et wdwdealer.vivaticket.it/ita/rimborso pour Concessionnaire). En cas de résiliation, au cas où l'utilisateur serait déjà en possession des titres d'accès, il devra les rendre rapidement à VIVATICKET S.p.A. - Billetterie WDW 2020 Via A. Canova n°16/20 40138 Bologne, Italie - afin qu'ils arrivent au siège de Bologne indiqué ci-dessus, au plus tard 10 jours avant la date de début de l'événement ; dans le cas contraire (retard ou non-retour), VIVATICKET S.p.A. n'est tenue à aucun remboursement.

3. Le Client aura par conséquent droit au remboursement des sommes versées pour l'achat, à l'exclusion des seuls frais directs de retour du Titre d'Accès correspondant à VIVATICKET SpA, à condition qu'il ait exercé la résiliation dans les termes et dans les formes précitées et, dans tous les cas, toujours avant l'Événement auquel il souhaitait participer, toute éventuelle demande de résiliation et/ou de remboursement exercée d'une manière autre que celles indiquées ci-dessus ou postérieurement audit Événement demeurant non pertinente.

Art. 9 - ÉVÉNEMENT REPORTÉ OU ANNULÉ. DÉSAGRÈMENTS LIÉS À L'ÉVÉNEMENT

1. En cas d'événement annulé ou reporté de la part de l'Organisateur, ou en cas de mauvais services relatifs à l'Événement et/ou au Contrat de Vente, VIVATICKET a été chargée par l'Organisateur de gérer les activités de remboursement. Le Client doit donc contacter VIVATICKET, qui travaille exclusivement pour le compte de l'Organisateur, afin de demander le remboursement du Prix du Titre d'Accès, à condition que ces Titres aient été achetés via le Service fourni par VIVATICKET. Le Client reconnaît que le remboursement n'inclut pas les frais d'expédition du Titre d'Accès, s'ils sont déjà pris en charge par VIVATICKET.

2. VIVATICKET, dans la mesure où elle n'est ni l'organisatrice ni la fournisseuse de l'Événement, ne peut être tenue responsable en aucun cas d'éventuels changements du programme du World Ducati Week 2020 et, à cette fin, il est recommandé de toujours vérifier les caractéristiques des Événements programmés directement sur le site officiel et/ou sur les canaux de communication de l'Organisateur et de VIVATICKET.

3. VIVATICKET ne peut, en outre, être tenue responsable des désagréments, des inconvénients ou des dysfonctionnements subis par le Client en raison d'événements dus aux Organisateurs et en cas d'annulation ou de report de la part des Organisateurs de l'Événement, pour lequel le service d'achat du Titre d'Accès correspondant a été fourni par le biais du Service, sans préjudice de toute responsabilité pour faute ou malveillance par rapport à ce qui est inclus dans le Service (par exemple la diffusion pour des raisons imputables à celle-ci d'informations trompeuses).

Art. 10 - ACCÈS AU SERVICE

1. Pour pouvoir accéder et utiliser le Service, le Client est tenu de : (a) accepter dans toutes ses parties ces Conditions Générales du Contrat ainsi que (b) compléter le formulaire de demande des données, en autorisant le traitement correspondant conformément à la Politique de Confidentialité publiée sur le site www.ducati.it. En acceptant ces Conditions Générales du Contrat, le Client garantit que celles-ci sont valides, véridiques, exactes et correctes et ne violent pas les droits de tiers.

2. VIVATICKET se réserve dans tous les cas le droit de permettre l'accès au Service à tout moment exclusivement aux Clients qui ont complété avec succès une procédure d'inscription au site via le Code d'Accès. Dans ce cas, à la fin de la procédure d'inscription, le Client recevra un nom d'identification (« Identifiant ») et un mot de passe d'accès personnel (« Mot de passe »). L'Identifiant et le Mot de passe

sont personnels, ne peuvent pas être utilisés sur deux postes de travail simultanément et ne peuvent pas être transférés ou cédés à des tiers. Le Client sera entièrement responsable de toutes les opérations effectuées par le biais de son Identifiant et de son Mot de passe et le Client sera donc obligé de garder ces données strictement confidentielles et secrètes, en informant immédiatement VIVATICKET en cas d'utilisation sans l'autorisation du Client.

3. VIVATICKET ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute utilisation incorrecte ou illégitime de l'Identifiant et du Mot de passe effectuée par le Client ou par un quelconque tiers lorsque cela ne dépend pas de sa propre faute.

4. VIVATICKET se réserve également le droit d'empêcher à un Client d'accéder au Service ainsi que d'interrompre le fonctionnement de son Identifiant et de son Mot de passe immédiatement et sans préavis s'il considère qu'il existe une violation substantielle des dispositions énoncées dans ces Conditions Générales du Contrat, notamment s'il établit que : (a) les données du Client ne sont pas correctes également en raison d'un défaut de mise à jour de la part du Client ; (b) il y a des responsabilités liées à l'utilisation illégale du Code Ducati, de l'Identifiant et du Mot de passe ; ou (c) en cas d'abus ou d'utilisation illicite du Service de la part du Client.

Art. 11 - RÉCLAMATIONS

1. Pour toute observation ou réclamation relatives au Service, veuillez consulter la page d'informations présente sur le site tickets.ducati.com/ita/assistenza (B2C) et wdwdealer.vivaticket.it/ita/assistenza (Concessionnaire). Toutes les demandes recevront une réponse dans les 24 heures suivant leur réception, le service est actif du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00.

2. Les commentaires des utilisateurs sont toujours très utiles, étant un moment de confrontation important qui nous permet d'offrir un service de plus en plus adapté aux besoins des utilisateurs.

Art. 12 - LIEN VERS D'AUTRES SITES

En ce qui concerne les éventuels liens autres que wdwdealer.vivaticket.it (Concessionnaire) et tickets.ducati.com (B2C) présents sur les propres pages Internet, nous précisons que :

- VIVATICKET ne peut en aucun cas être tenue responsable des opinions et des contenus exprimés sur ces sites.
- Ces sites peuvent être modifiés, déplacés ou supprimés par leurs propriétaires légitimes sans préavis donné à VIVATICKET.

Art. 13 - RESPONSABILITÉ DE VIVATICKET SPA

VIVATICKET est la seule et unique responsable des frais et préjudices subis en raison de sa propre faute ou dol en relation avec les Services fournis par celle-ci, ainsi que pour toute information erronée fournie en relation avec l'Événement.

En outre, celle-ci n'est pas responsable du non-retrait de l'enveloppe à la billetterie ou de la non-utilisation des Titres d'Accès de la part de l'Utilisateur (même si ceux-ci ont été livrés et/ou retirés) ; dans ces preuves tout droit au remboursement des Titres d'Accès par VIVATICKET S.p.A. ou par l'Organisateur est exclu.

Art. 14 - TRIBUNAL COMPÉTENT

1. Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution de l'accord pourra être soumis à un conciliateur nommé par la Chambre de Commerce de Bologne, qui décidera par voie électronique des techniques de conciliation en ligne, comme le permet le Décret Législatif n. 70/2003. Sous réserve des éventuelles compétences incontournables prévues par la loi en faveur des Utilisateurs consommateurs.

2. Dans tous les autres cas où l'achat en ligne n'ait pas été effectué par un Client non consommateur, tout différent relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou la résolution d'actes légalement pertinents liés au contrat du Service sera transféré à la juridiction exclusive du Tribunal de Bologne.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et approuver expressément les clauses suivantes, aux termes et en exécution des art. 1341 et 1342 du code civil : 1.12 (non-émission de Titres d'Accès de remplacement en cas de perte, détérioration, endommagement, destruction ou vol) ; 3.1-3.2 (Délai de Réservation) ; 5.7 (non-responsabilité de VIVATICKET S.p.A. en cas de non-réception de l'e-mail de

confirmation due à la communication erronée des données de l'utilisateur) ; 7.2 (non-responsabilité de VIVATICKET S.p.A. en cas de non-réception des Titres d'Accès par le biais de l'expédition par courrier express due à la communication erronée des données de l'utilisateur) ; 9.2 (VIVATICKET S.p.A. non-responsable pour les changements des événements) ; 9.2 (Exclusion du remboursement des frais de port, si déjà pris en charge par VIVATICKET, du Titre d'Accès aux événements annulés ou reportés) ; 9.3 (VIVATICKET S.p.A. non-responsable pour les préjudices à l'utilisateur pour annulation d'événements) ; 10.3 (obligations de l'utilisateur en ce qui concerne l'Identifiant et le Mot de passe) ; 10.4 (droit de VIVATICKET S.p.A. d'empêcher l'accès au Service en relation avec l'utilisation illégitime de l'Identifiant et du Mot de passe) ; 14.2 (Tribunal compétent exclusif pour les utilisateurs non consommateurs).

DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR

Ce règlement a été modifié pour la dernière fois le 26-02-2020.